

VOTATION
citoyenne

Ligue des  droits de l'Homme


*Demain le monde ...
les migrations pour vivre ensemble*


DE

« J'Y SUIS, J'Y VOTE »

À

« VOTATION CITOYENNE 2005 »

Le droit de vote des étrangers aux élections locales était une promesse électorale du candidat Mitterrand à la présidence de la République en 1981. Depuis, associations et syndicats ont mené plusieurs campagnes dans le but que cette promesse se traduise dans les faits. De la campagne du comité des droits civiques en 1983, en passant par la campagne « J'y suis, j'y vote », dès janvier 1990, suivie de celle des 3 collectifs : « Même sol, mêmes droits, mêmes voix », «un résident, une voix», et «Pour une véritable citoyenneté européenne», pour arriver à la plus récente : « Votation citoyenne ». Toutes se sont organisées et s'organisent aujourd'hui autour du même objectif : l'obtention du droit de vote et d'éligibilité aux élections locales des résidents étrangers extra-communautaires vivant en France.



La campagne des 3 collectifs

« Même sol : mêmes droits, même voix »,

« Un résident, une voix »

« Pour une véritable citoyenneté européenne »

Le 14 janvier 1999, à l'occasion d'une conférence de presse, plus de 40 organisations se regroupent dans un collectif « Même sol, mêmes droits, mêmes voix », rejoint par les 2 autres collectifs (Pour une véritable citoyenneté européenne, Un(e) résident(e), une voix). Au bout d'un an, ce mouvement se voit à la hauteur des défis qu'ils s'étaient fixé pour l'an 2000 : lancer le débat dans l'espace public et politique.

A partir de ce moment, la campagne s'accélère, prend une ampleur importante. De nombreux responsables politiques majoritairement à gauche se déclarent favorables à une telle proposition, en particulier au niveau municipal, des personnalités prennent également position pour que ce droit de vote devienne effectif pour les élections municipales de 2001.

Or, c'est justement la proximité des élections municipales qui sera prise comme prétexte pour

Un projet de loi constitutionnel qui ne dépasse pas le stade du vote à l'Assemblée nationale

Les interventions publiques et les colloques se multiplient, la mobilisation de citoyens et d'élus s'amplifient, des leaders politiques de premier plan prennent position. Tout ceci contraint les groupes politiques du parlement à déposer des propositions de loi constitutionnelle étendant le droit de vote aux municipales aux résidents étrangers non communautaires.

Le 26 avril 2000, la commission des lois de l'assemblée nationale adopte une proposition visant à accorder ce droit de vote et d'éligibilité, sauf aux fonctions de maire et d'adjoint, aux élections municipales aux non ressortissants de l'Union européenne. Une proposition de loi constitutionnelle est votée à mains levées dans la nuit du 3 au 4 mai, par la quasi totalité des députés de gauche.

Le 4 mai, Christian Poncelet, président du Sénat, déclare à l'AFP que le gouvernement peut prendre l'initiative d'inscrire la proposition de loi à l'ordre du jour du Sénat et qu'il en débattrait.

Le 11 mai, Daniel Vaillant, ministre chargé des relations avec le Parlement, déclare à l'AFP que « à ce stade, la décision n'est pas prise » et qu'il y a d'autres priorités. « Le calendrier est embouteillé et je ne vois pas comment inscrire cette proposition de loi avant la fin de la session. » En réalité, le gouvernement ne veut prendre aucun risques politiques à la veille d'échéance électorale, élections municipales de 2001 et présidentielles de 2002.

Mars 2001 : les conseils municipaux votent des vœux

La campagne ayant eu un impact important au niveau des élus locaux lors du renouvellement des équipes municipales en mars 2001, de très nombreux conseils municipaux ont adopté des vœux demandant que le droit de vote et d'éligibilité soit reconnu sans tarder aux résidents étrangers non communautaires. Malgré l'ampleur de ce mouvement, le gouvernement reste sourd.

2002 : La première campagne de Votation citoyenne

Malgré cette inaction persévérante des politiques, les quelques 60 associations et syndicats, membres pour la plupart des trois collectifs (Même sol, mêmes droits, mêmes voix, pour une véritable citoyenneté européenne, Un(e) résident(e), une voix), ne se démobilisent pas, et continuent à lutter pour que les droits citoyens de tous les étrangers soit pleinement reconnus au niveau local. Ainsi, ils décident d'organiser une votation citoyenne les 6, 7 et 8 décembre, dans plus de 70 villes de France.

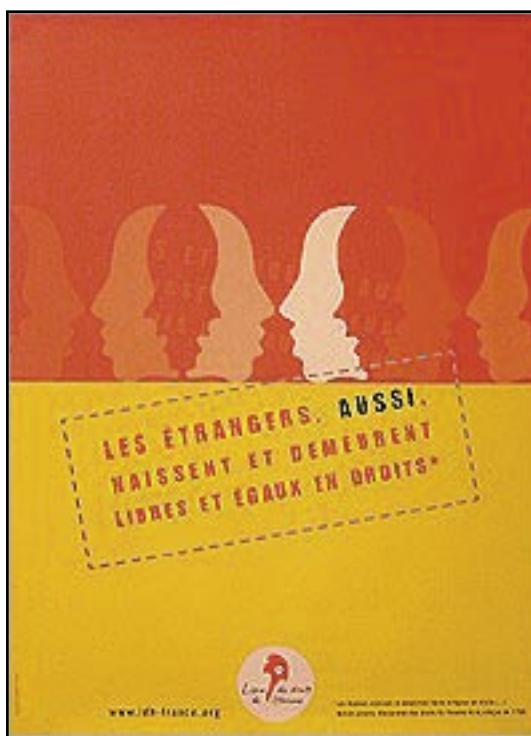
Cette opération se révèle un véritable succès, avec plus de 35 000 votes exprimés. A la question « Êtes-vous pour la reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales ? », 91,9 % des votants ont répondu OUI, 7,8 % ont répondu NON (0,2 % ont voté blanc ou nul).

Ce test, réalisé en un temps très court grâce à la mobilisation des militants associatifs, se révèle extrêmement parlant pour la démocratie. Cette consultation a valeur symbolique, c'est un moteur pour donner la parole à la population.

La question du droit de vote de tous les résidents ne laisse pas indifférent. Le débat public est relancé.

Au niveau européen, le conseil de l'Europe et le Parlement européen se prononcent le 24 juin 2005 quant à l'égalité de traitement et au droit de participer à la vie publique pour tous les résidents de l'Union européenne. Par ailleurs, force est de constater qu'au niveau européen, la France est à la traîne. En Belgique, en Irlande, aux Pays-Bas, en Suède... les ressortissants

des États tiers ont le droit de vote aux élections locales.



Votation citoyenne 2005

La campagne menée permet de faire progresser la prise de conscience et de faire adhérer de plus en plus l'opinion publique à cette initiative. Les derniers sondages de décembre 2004, publiés dans le rapport annuel 2005 de la CNCDH, rappellent que plus de 56 % des Français sont favorables au droit de vote des étrangers aux élections municipales.

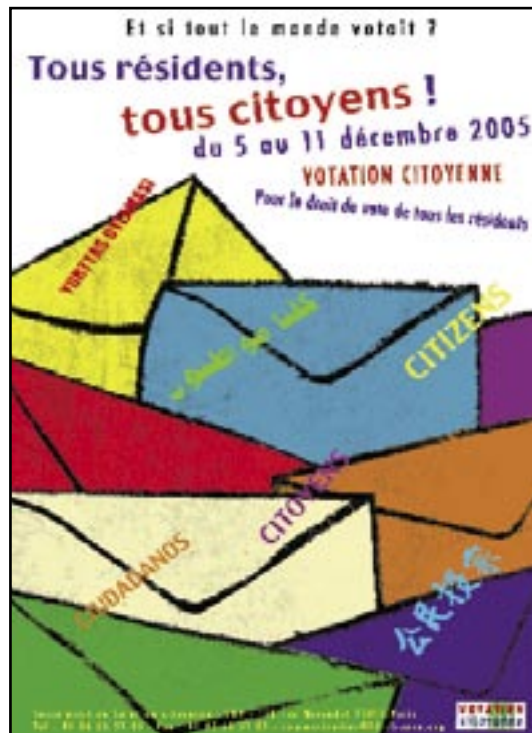
Au jour d'aujourd'hui, plusieurs arguments nous incitent à estimer la situation mûre :

- > Par la mise en place de l'Union européenne, les étrangers membres de l'Union ont obtenu le droit de vote aux élections locales et européennes. L'obtention de ce droit fait tomber l'argument de nationalité qui nous était opposé. De plus, la situation actuelle accroît les différences de statut et de traitement entre les étrangers.
- > Aligner la situation de la France sur les pays les plus ouverts sur la question (Irlande, Pays-Bas, Belgique, Danemark, Suède, Finlande, Norvège).

- > Supprimer une situation inadmissible pour beaucoup de jeunes qui ont le droit de vote alors que leurs parents qui ont participé à la construction de l'économie nationale ne l'ont pas. Le refus de la participation renforce leur exclusion de la société et peut servir d'argument «légitime» aux discriminations massives dont ils sont victimes dans la vie quotidienne. À l'inverse, donner le droit de vote à tous les étrangers peut être un moyen efficace pour leur permettre de prendre toute leur place dans la République.

Nous avons décidé de relancer cette année une nouvelle opération de Votation citoyenne. Nous appelons les citoyens à s'exprimer en mettant un

bulletin (pour ou contre) dans l'urne lors de l'opération votation citoyenne qui aura lieu du 5 au 11 décembre 2005.



Ont signé l'appel Votation citoyenne

Organisations, Associations et Syndicats :

ACER, ACORT, Accueil Goutte d'Or, ADELS, AGISIT Association, A.S.L.C (Association d'Assistance Scolaire Linguistique et Culturelle), Association des Tunisiens en France, Association de Solidarité avec les Travailleurs Turcs (ASTTu), ATMF, ATTAC, Autremonde, CEDETIM, Collectif féministe « Ruptures », Délégation intégration et droits citoyens, Demain le monde... Les migrations pour vivre ensemble, Echanges et Partenariat, Fac Verte - l'écologie universitaire, FCPE, Fédération Léo Lagrange, FSU, FTICR, GLMU, IFAFE, IPAM, LDH, Lettre de la citoyenneté, La Ligue de l'Enseignement, MJS, Mouvement pour une Citoyenneté active, MRAP, Observatoire des libertés publiques, Pastorale des migrants, Plateforme Cojépienne d'Europe, RACORT (Rassemblement des Associations Citoyennes des Originaires de Turquie), SGEN - CFDT, UEC (Union des étudiants communistes), Territoires, Union des travailleurs immigrés Tunisiens - Paris et Ile de France (UTIT-Pidf), Union syndicale Solidaires, UNSA, UNEF

Partis Politiques : Les Alternatifs, les Jeunes Radicaux de Gauche, LCR, PC, PRG, PS, Les Verts



Secrétariat de Votation citoyenne : LDH - 138 rue Marcadet 75018 Paris
Tél : 01 56 55 51 08 - Fax : 01 42 55 51 21 - pavlina.novotny@ldh-france.org
www.ldh-france.org www.demain-le-monde.org